

08 jan 2010 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2010](#)

Economie sociale

Répartition et contrôle des moyens financiers pour l'économie sociale

Répartition et contrôle des moyens financiers pour l'économie sociale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les règles de répartition des moyens financiers relatifs à l'économie sociale pour 2008.

Le Conseil des ministres a fixé, [le 17 décembre 2009](#), le montant destiné à l'économie sociale dans un avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et le Communauté germanophone. Le projet, proposé par le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté Philippe Courard, détermine comment ces moyens financiers seront octroyés ainsi que l'organisation du contrôle de l'utilisation de ces moyens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe